

LETELLIER
NAKAMURA



Livret d'accueil DES STAGIAIRES

Bienvenue à l'atelier LETELLIER-NAKAMURA

L'atelier propose depuis 2002 une initiation à l'Art Papier.

Prérequis:

Inscrit : à la Maison des Artistes - à la chambre du commerce ou salarié d'une structure d'accueil.

Pas de prérequis pour les personnes désirant animer un atelier de la fabrication du papier.

Coordonnées : Atelier LETELLIER-NAKAMURA
24 RUE FRANCOIS CACHEUX 49800 TRELAZE

Mobile : +33 (0) 6 10 25 1011 JML
+33 (0) 6 34 27 1975 MIKI

Site : artpaperwork.com

Blog : letellier-nakamura.com

Mail : contact@artpaperwork.com

Plan d'accès

pour venir à l'atelier LETELLIER-NAKAMURA aux Allumettes

En voiture par autoroute : A87 direction Angers-Est / Niort / Cholet
sortie 19 Trélazé
suivre Lycée pro Ludovic Ménard
arriver Lidl Trélazé

TGV : Gare Montparnasse Paris à Gare d'Angers St Laud

Entre la gare et l'atelier

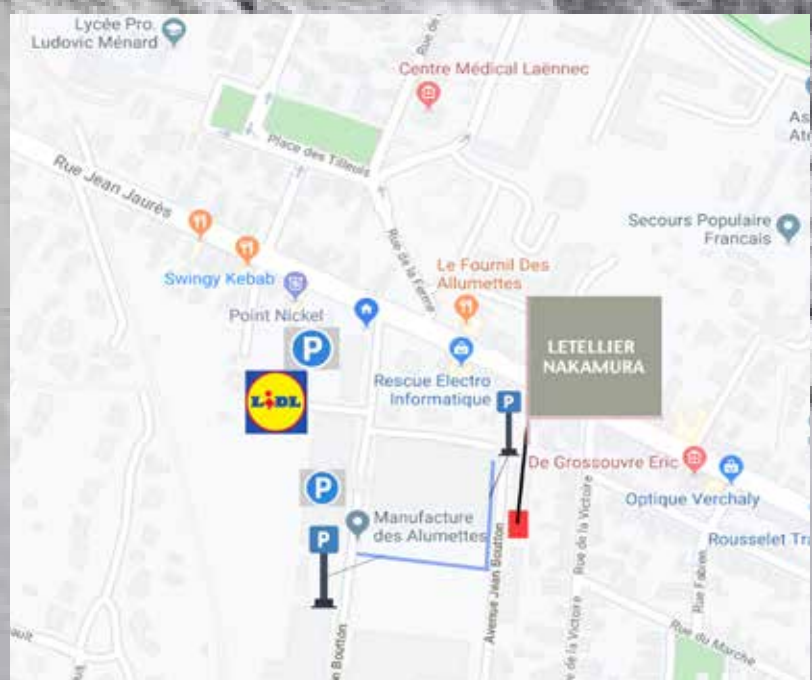
Bus : N°10 direction St Lézin / Sorges / Trélazé Gare
prendre le bus à la station Gare Papin (**devant de l'Hotel de France**), descendre à **Allumettes**

Entre centre ville (5 mn à pied de la gare) et l'atelier

Bus : N°1 , N°1d (le dimanche)
direction Trélazé Quantinière
prendre le bus à la station Foch-Haras (**devant d'HSBC**), descendre à **Fresnaies**

Plus d'info : irigo.fr

L'atelier se trouve dans l'ancienne usine des Allumettes, friche industrielle en reconversion où quelques artistes travaillent et résident depuis plus de 15 ans.



Accueil des stagiaires

Accueil possible des stagiaires à la gare d'Angers au train arrivant vers 10H en provenance de Paris Montparnasse ou de Nantes. L'atelier se trouve à Trélazé à 15' en voiture de la gare d'Angers. Les stagiaires venant en voiture sont attendus entre 10h30 et 11H à l'atelier. Les stagiaires venant de l'étranger peuvent atterrir aux aéroports de Nantes ou Paris.

Accessibilité aux personnes handicapées

Suivant le handicap, nous contacter pour définir les possibilités. La fabrication du papier ne pouvant se faire que debout, **il n'est pas possible d'accueillir les PMR en fauteuil roulant.**

Hébergements et facilités

Une cuisine équipée est à la disposition des stagiaires, gazinière, four et micro ondes. Wifi disponible, hébergement à l'hôtel ou en B&B proches de l'atelier.

Hôtel

Logis Hôtel de Loire les Bateliers (550m)

328 Rue Jean Jaurès, 49800 Trélazé
<https://www.hoteldeloire.com>

02 41 81 89 18

Hôtel Première Classe Angers Les Ponts De Cé (1,5km)

22 Rue Paul Pousset, 49130 Les Ponts-de-Cé
<https://www.premiereclasse.com/fr/hotels/premiere-classe-angers-sud-les-ponts-de-ce>

0 892 70 70 52

Hôtel Kyriad Les Ponts De Cé (1,8km)

1 Allée de la Bergerie, 49130 Les Ponts-de-Cé
<https://www.kyriad.com/fr/hotels/kyriad-angers-sud-les-ponts-de-ce>

02 41 44 92 44

Hotel Bagatelle (1,4km)

20 Rue Paul Pousset, 49130 Les Ponts-de-Cé
<http://www.bagatellehotel.fr/>

02 41 69 76 97

Chambre d'hôte 2 places

Chez Dorothée & Alain (1,5 km)

27 bis Avenue Jean Boutton, 49130 Les Ponts-de-Cé

06 37 72 23 48

Airbnb

Chercher Trélazé (Allumettes), Angers et Ponts de Cé

Règlement intérieur

Le règlement intérieur s'applique aux stagiaires de la formation professionnelle continue qui doivent s'y conformer sans restriction ni réserve. Il est adressé aux stagiaires avec le dossier d'inscription.

Règlement de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres notamment en ce qui concerne les machines électriques. Ils ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique. L'usage de pigments est interdit en dehors des pigments utilisés dans l'atelier.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formations doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou son représentant.

Appel Samu : composer le 15

En cas d'incendie : composer le 18

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les participants qui sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage.